



# Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

Infolettre bimensuelle du  
15 janvier 2026  
#47

*La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.*

L'ADLPF réalise pour les esprits libres, une **revue de presse** sur la laïcité en France et dans le monde, couvrant des domaines tels que la culture, la politique, l'éducation, la société, le féminisme, l'humanisme et la liberté de conscience. Nous ne prétendons pas aborder tous les aspects où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu, mais plutôt offrir un aperçu des informations disponibles.

## AVERTISSEMENT

Les articles collectés ne sont pas tous en faveur de la liberté de conscience, car les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs. C'est précisément pour mieux comprendre les menaces qui pèsent sur cette liberté que nous proposons cette veille numérique.

## UNE ASSOCIATION NE PEUT ŒUVRER QU'À LA MESURE DU NOMBRE DE SES ADHÉRENTS

REJOIGNEZ L'ADLPF POUR LA RENFORCER DANS SES COMBATS  
EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET DE LA RAISON

## BD & LAÏCITÉ



### La loi de 1905 en BD, et la laïcité fait foi - L'art de raconter le monde

Le 9 décembre 1905, était promulguée la loi de séparation des Églises et de l'État. Le texte, arraché de haute lutte, pose les bases de la fameuse «laïcité à la française». Arnaud Bureau et Alexandre Franc racontent le difficile accouchement de ce texte, un des piliers de la tradition républicaine.

[Lire la suite](#)



## DÉRIVE SECTAIRE



### **Vous voulez tuer votre bébé ? Accouchez à domicile sans assistance avec la Free Birth Society !**

Aux États-Unis, une entreprise prônant l'accouchement à domicile sans aucune aide médicale a réussi à amasser des millions de dollars... Et a tué des dizaines de nourrissons. Des drames aisément évitables qui mettent en lumière la méfiance croissante envers la science et le manque d'accompagnement des femmes pendant la grossesse.

#### Sommaire

1. Trucs et astuces pour éviter la prison,
2. Les Français, champion de la négativité.

[Lire la suite](#)



## DISCRIMINATION & RELIGION



### **La Défenseure des droits pointe des « incompréhensions » des règles sur la laïcité conduisant à des discriminations | Maire-Info, quotidien d'information destiné aux élus locaux**

La Défenseure des droits, Claire Hédon, vient de publier un rapport sur « les discriminations fondées sur la religion », où elle rappelle un certain nombre de règles et de principes sur le bon – ou le mauvais – usage des règles en matière de laïcité et de neutralité.

#### Sommaire

1. Principe de neutralité,
2. Les écoles, pas les universités,
3. Vie citoyenne.

[Lire la suite](#)



### **Jean Baubérot-Vincent, historien : « Seule une laïcité qui évite toute discrimination combat l'extrémisme religieux »**

Dans une tribune au « Monde », le spécialiste de l'histoire de la laïcité revient, à l'occasion du 120<sup>e</sup> anniversaire de la loi de 1905, sur les débats théoriques qui ont traversé la société française du début du XX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui et formule des propositions pour en revenir pleinement à l'esprit de la loi de séparation des Églises et de l'État.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPPF :

**Article issu du quotidien,  
Le Monde, le 8 décembre 2025**

(...)

Par ailleurs, on oublie souvent que le pape Pie X a non seulement condamné cette loi, mais également désavoué les autres solutions élaborées par Aristide Briand. Ce dernier a dû déclarer en 1906 à la Chambre et au Sénat « l'Église catholique légale malgré elle », ce qui fut vrai jusqu'à l'accord dit Poincaré-Cerretti de 1924, qui permit à l'Église catholique d'avoir un statut juridique.

Ces rejets pontificaux n'étaient pas synonymes d'intolérance gratuite, mais marquaient la conviction que la vérité de la religion devait supplanter la liberté de la république. Pour le pape, si l'Église catholique n'était plus officielle, alors, elle se trouvait « persécutée ». Il fallait dès lors faire en sorte que les Églises soient fermées pour rendre cette « persécution » manifeste.

(...)

Est-ce à dire qu'il faut en rester à 1905 ? Certes non. Voici quelques propositions d'actualisation. Premièrement, faire en sorte que la séparation se trouve appliquée partout, y compris en Alsace-Moselle et en Guyane. Une manière douce consisterait à continuer à rémunérer les ministres du culte actuels sans salarier les futurs clercs. Ensuite, assurer l'égalité des convictions avec les religions par la création d'une émission sur le service public audiovisuel pour les familles de pensées irréligieuses et l'instauration de « conseillers humanistes » dans les institutions où existent des aumôniers.

Il serait également possible de créer une convention citoyenne sur les jours fériés, non pour en diminuer le nombre mais pour qu'ils soient davantage à l'image de la société française. Il semble aussi nécessaire de supprimer de la loi dite « séparatisme » les dispositions contraires à la loi de... séparation. Nous devrions adopter, aussi, une loi sur la fin de vie, séparant ainsi la loi civile de normes religieuses. Finalement, en revenir à la loi Debré originelle [1959], où les contrats étaient passés avec des établissements privés, et définir le « caractère propre » de manière à l'englober par la liberté de conscience. La première et la dernière de ces propositions risquent d'être considérées comme minimalistes par certains militants laïques.

[Lire la suite](#)



### « La direction de l'hôpital détourne la laïcité » : une infirmière renvoyée pour avoir refusé d'enlever son calot attaque l'AP-HP en justice

Majdouline B. a été révoquée de son poste à la Pitié-Salpêtrière en novembre, accusée de violer le principe de laïcité puis de contrevenir aux règles d'hygiène. Le tribunal administratif de Paris examinera son recours le 23 décembre.

[Lire la suite](#)





## « Dans l'Église catholique, le souci de l'ordre menace la liberté de conscience »

Soixante ans après la publication de *Dignitatis humanae*, Matthieu Poupart s'inquiète de la fragilité de son héritage, menacé par le retour de l'antijudaïsme et de l'intégralisme. Pourtant, selon lui, ce texte recèle de grandes richesses pour affronter les crises contemporaines de l'Église.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien,  
La Croix, le 2 décembre 2025

(...)

Précisément alors que l'on fêtait l'anniversaire de *Nostra Aetate*, j'ai été atterré d'apprendre que l'organisateur du Congrès Mission envisageait d'offrir un stand à *Academia Christiana*, une structure régulièrement accusée d'antisémitisme, inspirée par la Phalange espagnole et le régime mussolinien.

(...)

Cet événement s'inscrit dans une banalisation plus vaste de la pensée antijuive dans la culture catholique, surtout parmi les sphères d'apologétique et d'évangélisation. L'un des plus importants youtubeurs-apologètes de France, Matthieu Lavagna, appelle à la réhabilitation de l'antijudaïsme chrétien. Sur les espaces de discussion en ligne Discord, des évangélisateurs 2.0, des prédicateurs tentent d'incorporer le mépris du Juif à la formation des néophytes. Et la sphère religieuse étasunienne, qui nous irrigue de plus en plus, normalise des influenceurs à l'antisémitisme délirant.

(...)

Mais ces quinze dernières années, ce sont les réseaux catholiques du Parti républicain qui ont fourni une charpente doctrinale à la réhabilitation de « l'intégralisme », c'est-à-dire le désir de mettre la puissance coercitive de l'État au service d'un autoritarisme religieux, en se référant aux modèles de Franco ou de Philippe Pétain. Ce désir de rétablir un ordre religieux fantasmé avec la puissance coercitive de l'État moderne perce déjà chez nous.

(...)

Ce fut toute l'intelligence de *Dignitatis humanae* de forger l'articulation catholique de la vérité et du refus de la coercition ; et depuis, tout catholique peut (et doit) défendre la liberté d'un copte, d'un Yézidi ou d'un Rohingya sans être accusé de relativisme. Mais après avoir été confrontée à l'héritage de la Révolution française, l'Église a dû faire face à celui de la révolution sexuelle. Or, le champ de la sexualité a été le point de départ de nouveaux désirs d'alignement coercitif, qui de là sont revenus aux champs politiques et religieux où l'Église avait pourtant affirmé le primat de la conscience.

(...)

Le résultat a de quoi nous inquiéter. Le fascisme est à la politique ce que le viol conjugal est au mariage, un alignement sans scrupule. Or justement, l'Église catholique s'est rendue incapable de nommer et de dénoncer le viol conjugal, car elle a laissé le refus du désordre étouffer le refus de la coercition.

De ce fait, le souci de l'ordre menace la liberté de conscience. Alors qu'aujourd'hui les questions de liberté sexuelle et de liberté politique s'articulent plus étroitement que jamais, l'Église doit urgemment unifier les différents plans de son rapport à notre

liberté de conscience. Sans quoi elle servira de marchepied à de nouvelles Phalanges.

[Lire la suite](#)



## Mgr Jean-Yves Nahmias : « Nous construisons de nouvelles églises dans les villes nouvelles pour apporter des racines à nos contemporains »

Le dimanche 30 novembre, Mgr Jean-Yves Nahmias a posé les premières pierres de la future église Saint-Colomban, à Serris, du nom du moine irlandais qui a réévangélisé l'Europe au VI<sup>e</sup> siècle et qui est passé dans le diocèse.

[Lire la suite](#)



## Comment l'Église catholique s'est opposée à la loi 1905 pour la rendre plus libérale ?

**ANALYSE** | La mise en place de la loi de séparation a été conflictuelle entre l'Église et l'État, jusqu'à un accord trouvé en 1924 seulement. Aujourd'hui, pour les religions chrétiennes, la laïcité se durcit à nouveau, sous l'effet de l'islamisme.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,  
Le Figaro, le 8 décembre 2025**

(...)

L'objet du désaccord concernait l'essence même de l'Église, dans sa nature et son organisation. La loi de 1905 imposait que chaque lieu de culte soit géré par une association de type culturelle, qui soit aussi l'interlocuteur local de la République. Les juifs comme les protestants ont accepté ce principe, qui vaut toujours. Chaque synagogue et chaque temple disposent d'un président d'association loi 1905, responsable face aux pouvoirs publics et chargé d'administrer le culte. Cette charge ne peut pas être assumée par le rabbin ni le pasteur qui sont employés par l'association culturelle. L'Église catholique, elle, avait refusé ce principe pour trois raisons. Contrairement aux autres confessions, avant d'être paroissiale, elle est d'abord structurée par diocèse : en France, il y a un diocèse par département. Établir un lien direct entre l'État et le lieu de culte local, comme l'imposait la loi de 1905, aurait court-circuité le responsable du diocèse, l'évêque.

(...)

Après tout, la loi de 1905, tout en affirmant la neutralité religieuse de la République, ne garantit-elle pas, dans son article premier, la liberté de conscience autant que la liberté de culte ? Ironie de l'histoire : c'est la résistance de l'Église catholique jusqu'à l'accord de 1924 qui a permis de confirmer l'orientation résolument libérale de la loi de 1905, mère de notre fameuse « laïcité ». La seule ligne rouge à ne pas franchir pour les religions demeure le respect strict de l'ordre public. Contrairement à certaines interprétations, seuls les institutions républicaines et ses agents sont tenus à la stricte neutralité religieuse dans le cadre de leur service public. Mais rien n'interdit aux citoyens croyants de porter des signes d'appartenance religieuse dans

l'espace public et d'exprimer publiquement leur foi, de la célébrer ou de prier, dès lors que l'ordre public est assuré. De même les incroyants peuvent-ils également manifester leurs opinions, individuellement comme collectivement.

(...)

Quand cette loi sur le « séparatisme » a été discutée, puis adoptée, les religions chrétiennes se sont plaintes, à juste titre, de subir les « effets collatéraux » d'une loi visant l'islamisme. Quant aux musulmans, dont la plupart des mosquées étaient sous statut associatif de loi 1901, ils ont critiqué l'obligation qu'on leur faisait de passer les mosquées sous statut d'association 1905, beaucoup plus contrôlées.

(...)

La vigilance de l'Église sur ce changement d'esprit de la laïcité ne s'arrête pas là, car la nouvelle loi de 2021 a fini par générer un climat de défiance vis-à-vis des religions, et des catholiques en particulier. Jean-Marc Sauvé, ancien vice-président du Conseil d'État, l'a exprimé publiquement lors du colloque organisé conjointement par l'Église et l'État, le 16 janvier 2025 au ministère des Affaires étrangères, dont les actes viennent d'être publiés aux Éditions du Cerf sous le titre *Le Centenaire de l'accord Poincaré-Cerretti de 1924*.

[Lire la suite](#)



## Christophe Dickès : « N'en déplaise aux anticléricaux féroces, notre société est chrétienne jusqu'à l'os »

**TRIBUNE** | Tous les ans, la période de Noël charrie avec elle son lot de polémiques, regrette l'historien, qui convoque notre passé et notre héritage pour mettre en lumière l'imprégnation de la société française par le christianisme.

« Avis de *Libres penseurs de France, ADLPF* :

Article issu du quotidien,  
**Le Figaro, le 23 décembre 2025**

(...)

Au-delà de l'anecdote, si les moines prient, c'est bien parce qu'ils estiment que leur temps doit être compté et est compté. Pourquoi cela ? Parce que chaque chrétien doit assurer son salut en faisant mieux demain ce qu'il a mal accompli hier. Le chrétien, qui chemine en pèlerin sur terre, se doit de se corriger et donc de progresser. Le christianisme fait ainsi du temps une valeur.

(...)

Le deuxième exemple est celui de la science. On parle, à juste titre, d'une science arabe, mais on n'évoque quasiment jamais la science chrétienne. Pourtant, elle existe bel et bien, en dépit de la condamnation de Galilée. N'est-ce pas Oppenheimer lui-même qui affirmait qu'il n'y avait pas de science moderne sans christianisme ? En effet, ce sont des hommes d'Église du XIIe et du XIIIe siècle qui sont à l'origine des sciences expérimentales (Robert Grosseteste et Roger Bacon). (...) Science et foi étaient intimement mêlées.

(...)

Dernier exemple, celui de l'État. En effet, pendant des décennies, les historiens ont opposé la naissance de l'État moderne à la conception universaliste de l'Église. Or, la recherche historique explique désormais que notre État centralisé, avec son administration et sa fiscalité, trouve ses racines dans les

réformes pontificales des XIe et XIIe siècles. Ce que l'on a appelé la réforme grégorienne, du nom du pape Grégoire VII. De son côté, l'historien du droit Jean Gaudemet a montré comment les communautés religieuses ont été de véritables « laboratoires » des techniques électorales modernes.

[Lire la suite](#)



## ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



### « L'enseignement catholique doit articuler sans confusion approches culturelles et propositions culturelles »

Entre respect des programmes, liberté pédagogique et proposition de foi, l'enseignement catholique marche sur une ligne de crête, estiment René Nouailhat et Dominique Moreau. Comment articuler identité chrétienne et mission éducative sans prosélytisme ni banalisation ? Le « caractère propre » reste un défi majeur.

#### Sommaire

1. Le « caractère propre » selon la loi Debré,
2. Former à une « laïcité d'intelligence »,
3. Une double exigence,
4. Un « laboratoire » de l'enseignement du fait religieux.

[Lire la suite](#)



### Guillaume Prévost : « L'éducation chrétienne, c'est l'art de ne pas séparer »

Faut-il cantonner le projet chrétien aux marges de l'école catholique ?, s'interroge Guillaume Prévost. À ses yeux, le « caractère propre » ne doit pas se limiter à une simple juxtaposition entre instruction obligatoire et liberté éducative, mais doit viser une formation « intégrale ».

#### Sommaire

1. La vieille distinction entre instruction et éducation,
2. L'enracinement chrétien de l'école catholique est « en vue de tous »,
3. La singularité du projet éducatif chrétien justifie l'association.

[Lire la suite](#)





## Les 120 ans de la loi de 1905 : les femmes et la laïcité : une conquête dans la conquête

À l'occasion des 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État, La Dépêche vous propose de redécouvrir les grandes étapes qui ont façonné notre laïcité. Dans ce cinquième volet, les femmes et la laïcité. Longtemps cantonnées aux marges de la vie publique, les femmes ont trouvé dans la laïcité naissante de la IIIe République un espace d'émancipation inédit.

[Lire la suite](#)



## HISTOIRE & LAÏCITÉ



### Comment le Rhode Island est devenu le premier État laïque au monde

Bien avant la France, qui fête ce 9 décembre les 120 ans de la loi de 1905, cette petite colonie d'Amérique du Nord a jeté les bases de la laïcité moderne. C'était au XVIIe siècle.

#### Sommaire

1. « Un refuge dans le refuge » pour les persécutés,
2. « La laïcité, au nom de Dieu.

[Lire la suite](#)



## IDENTITAIRE



### Portrait. L'abbé Raffray, l'influenceur catho en guerre contre la République

Prêtre tradi de l'Institut du Bon Pasteur, Matthieu Raffray est devenu la nouvelle coqueluche des identitaires, au point de faire passer Zemmour pour un modéré. Adeptes des camps en non-mixité et du tir au fusil à pompe, il sert de jonction entre le monde des vieux cathos pétainistes et les jeunes identitaires des réseaux. Tout en promettant à tout ce beau monde une guerre sainte pour le retour du pouvoir divin.

#### Sommaire

1. Messes pour des collabos en plein Paris,
2. « #BagarreBagarrePrière »,
3. Liaisons dangereuses,
4. Haine de la République.



## ISLAMISME



### Rapport de la droite sénatoriale sur l'islamisme : « Nous avons fait un constat sévère, mais réaliste », se défend Jacqueline Eustache-Brinio

Après la publication d'un rapport de la droite sénatoriale destinée à lutter contre l'entrisme islamiste, plusieurs responsables culte musulman ont adressé une lettre ouverte à Gérard Larcher pour dénoncer « une instrumentalisation politique de leur pratique culturelle ».

[Lire la suite](#)

### Musulmans de France, religiosité, islamisme : les chiffres contestés de l'enquête Ifop

Un sondage réalisé par l'institut Ifop conclut à une forte poussée de religiosité, de rigorisme et de soutien à la mouvance islamiste chez les musulmans de France. Cette étude, critiquée pour ses biais méthodologiques, a immédiatement suscité de vives réactions politiques. Des associations musulmanes ont porté plainte contre l'Ifop et l'Ifop a porté plainte contre deux députés LFI. Comment interpréter ces chiffres ? Quelles sont les conclusions d'autres études portant sur ces questions ? Entretien avec Franck Frégosi, spécialiste de l'islam en France, ainsi qu'avec Patrick Simon et Vincent Tiberj, auteurs des analyses sur la religion des enquêtes Trajectoires et origines (Insee/Ined). Un droit de réponse de François Kraus, directeur du pôle Politique-actualités de l'Ifop suit cet entretien.

[Lire la suite](#)

## JEUNESSE & LAÏCITÉ



### Les jeunes et la laïcité, une génération décomplexée : « Ils voient les signes religieux comme l'expression d'une autonomie »

Comment les 18-30 ans voient-ils la laïcité ? Une enquête de deux historiens dessine une génération rompue aux différences culturelles et culturelles.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

(...)

Pour mieux comprendre les spécificités de cette génération, les deux historiens, Charles Mercier et Philippe Portier, experts en catholicisme et en laïcité, ont mené une vaste enquête à travers un sondage et des entretiens auprès d'une trentaine de jeunes, un panel, selon eux, représentatif. Et... rémunéré. «Cela nous a permis de toucher des jeunes qui n'étaient pas forcément dans nos environnements», souligne Charles Mercier.

(...)

Comment se manifeste ce libéralisme des 18-30 ans ? D'abord dans la manière qu'ils ont de définir la laïcité. Pour 29 % d'entre eux, elle garantit l'égalité entre toutes les religions – contre 19 % au sein de la population globale. Pour 27 % d'entre eux, elle garantit la liberté de conscience, contre 23 % chez l'ensemble des Français.

L'attitude d'ouverture de la jeune génération est particulièrement marquée en ce qui concerne le port des signes religieux. «L'écart entre les réponses des jeunes et celles de l'ensemble de la population générale est abyssal», remarquent Charles Mercier et Philippe Portier. Ainsi 45 % des 18-30 ans estiment que les salariées des entreprises privées devraient pouvoir porter un voile contre 24 % de l'ensemble des Français. «Les jeunes voient ces signes comme l'expression d'une autonomie et non pas quelque chose d'imposé par l'entourage par exemple», insiste Charles Mercier.

(...)

Ayant grandi dans une culture individualiste, les vingtenaires français sont aussi attachés à l'autonomie de chacun. Pour eux, la religion est (éventuellement) un des éléments de leur identité, un marqueur qui les différencie des autres. Mais sans polémique. Reste une question qui, elle aussi, demeure ouverte. Il y aurait, selon plusieurs experts, «un tournant métaphysique», comme le définit Philippe Portier, chez cette génération, qui a grandi dans une société sécularisée où les repères religieux s'effacent. Ces jeunes s'intéressent certes au spirituel, mais tout en se gardant de l'autorité des grandes institutions. Rassurant ?

[Lire la suite](#)



## "Il y a une vision assez partagée dans la jeunesse que c'est quelque chose qui empêche" : 120 ans après la loi de 1905, la laïcité perçue comme "liberticide" par certains élèves

Ce vieux principe républicain, voté il y a 120 ans, est enseigné à l'école. Aujourd'hui, les professeurs constatent que les élèves ont parfois une vision faussée de la laïcité.

[Lire la suite](#)



## JEUNESSE & RELIGION



### Le retour au religieux d'une partie de la jeunesse surprend en Europe

Baptêmes en hausse chez les jeunes adultes, influenceurs catholiques suivis par un demi-million de personnes, retour de la messe en latin: en France, en Belgique ou au Royaume-Uni, un phénomène inattendu de regain de la pratique religieuse se manifeste, à rebours d'une tendance mondiale qui voit le religieux décliner. Décryptage d'un paradoxe apparent.

[Lire la suite](#)



## LAÏCISME



### « Je résiste au laïcisme » : le cardinal Aveline alerte contre la tentation d'une dérive de la laïcité

Les trois représentants des cultes, réunis par Le Parisien à l'occasion du 120e anniversaire de la loi de 1905 instaurant le principe de laïcité, ont souligné « l'immense liberté » engendrée par ce dispositif, tout en s'inquiétant de velléités politiques d'en faire une « loi d'interdiction ».

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,  
La Croix, le 7 décembre 2025**

(...)

Alors que l'islam concentre aujourd'hui l'essentiel des polémiques autour de la laïcité, la loi, votée à une période où la religion musulmane était absente en France métropolitaine, est-elle toujours adaptée ? « L'islam est venu s'imbriquer dans cette loi sans problème », soutient le recteur de la Grande Mosquée de Paris, qui critique toutefois « une méconnaissance de l'islam », qui pousserait le personnel politique à proposer des mesures « inapplicables ».

(...)

« C'est quand la laïcité devient du laïcisme, qu'on ne peut plus supporter que la religion dépasse la sphère privée. Moi, je suis heureux de la laïcité, mais je résiste au laïcisme », a détaillé le cardinal catholique.

(...)

Sur la question du blasphème et de la liberté d'expression, les responsables des cultes ont déployé des nuances. « Une tradition française, on ne transige pas avec cela », a coupé court le grand rabbin de France.

(...)

Du côté catholique, le cardinal Aveline plaide pour un respect mutuel : « Bien sûr, on peut ne pas être content et porter plainte, c'est normal. Le respect va dans les deux sens, de la même façon qu'il peut être irrespectueux d'inonder religieusement des gens avec d'autres convictions. »

Interrogés sur un possible « retour du religieux » chez les jeunes, qui prendrait la forme d'une radicalité accrue, les trois hommes ont tenu à renverser la perspective.

(...)

Chez les 18-29 ans, les catholiques représentent 15 % de la population, talonnés par les musulmans (13 %), dans un paysage largement dominé par les « sans religion » (39 %) et les athées convaincus (28 %).

[Lire la suite](#)



## LAÏCITÉ & 120ÈME ANNÉE DE LA LOI DE 1905



### La laïcité face aux défis du numérique par David Lacomble

Plus que jamais, les principes de la laïcité doivent être martelés à l'occasion des 120 ans de la loi 1905.

La laïcité pour sacerdoce. « Indivisible, laïque, démocratique et sociale », tel que le rappelle l'Article 1er de sa Constitution, la République Française s'érige indépendamment, et au-dessus, des religions. Texte sacré s'il en est, fondateur du principe de laïcité dans notre pays, la Loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, dont les 120 ans de l'adoption vont être célébrés le 9 décembre prochain, « assure la liberté de conscience » en fixant des principes intangibles garantissant le libre exercice du culte et assurant la neutralité de l'État vis-à-vis de l'ensemble des religions.

[Lire la suite](#)



### 120 ans de la laïcité : « Une certaine idée de la raison et de la République »

Les commémorations des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 au siège du PCF ont été l'occasion, lundi soir, de passer en revue les menaces qui pèsent sur cette conquête garantissant liberté et émancipation.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,  
L'Humanité, le 2 décembre 2025**

(...)

La proximité de Donald Trump avec plusieurs courants fondamentalistes menace l'Europe, analyse la maîtresse de conférences en histoire américaine Marie Gayte. « Les États-Unis (...) se vivent en défenseurs de la civilisation judéo-chrétienne. Or, à leurs yeux, nous serions les mauvais élèves puisqu'ils voient l'Europe comme l'un des berceaux de cette civilisation à laquelle nous tournerions le dos. Il y a une mission de la part de l'Amérique qui veut nous remettre sur le droit chemin », insiste-t-elle.

Défendre la laïcité est donc défendre une certaine idée de la France. « La laïcité est la République, souligne l'historienne Jacqueline Lalouette. La République est une communauté de citoyens libres et égaux en droits. La laïcité est ce principe qui garantit la liberté absolue de conscience. Elle se trouve au fondement de la liberté d'expression, la liberté artistique, et la possibilité de critiquer toute religion. » La laïcité est un « rempart contre les intégrismes religieux mais ne doit pas être un combat contre une religion quelle qu'elle soit », précise l'historienne, qui dénonce l'instrumentalisation par la droite de la laïcité pour discriminer les musulmans.

(...)

L'offensive antilaïque et antirépublicaine « intervient à un moment où la République est en crise, affaiblie par quatre décennies d'évolution néolibérale qui fait primer les actionnaires sur l'intérêt général », dénonce le dirigeant communiste Christian Picquet, qui dresse un constat accablant : les citoyens ont « le sentiment que les principes de liberté, d'égalité et de fraternité sont vidés de sens ». Alimentant le repli identitaire et les discours essentialistes, au plus grand bonheur des puissants et des obscurantistes.

[Lire la suite](#)



## 120 ans de la loi séparation des Églises et de l'État : « Une des forces de la laïcité, c'est sa capacité d'adaptation »

Les 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 sont célébrés le 9 décembre 2025. Si ses grands principes, garantie de la liberté de croyance et neutralité de l'État, continuent de faire consensus dans l'opinion, sa mise en œuvre fait l'objet de nombreux contentieux.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,  
La Croix, le 9 décembre 2025**

### **Comment envisagez-vous le défi de l'inscription de l'islam dans ce dispositif laïque ?**

Une acculturation doit s'opérer entre la République et cette religion au sein de laquelle le sujet de la séparation entre le religieux et le politique est complexe. Au regard de l'ancienneté de la présence de l'islam dans l'espace français, je pense toutefois que cette acculturation est en cours. Cela étant, la question extrêmement lourde est celle de la globalisation de l'information à l'échelle du monde. Tel événement sur le sol français a immédiatement des échos dans des univers étrangers à la culture de notre pays, et les réactions que cela suscite nous reviennent à une vitesse prodigieuse. Ce contexte-là complique considérablement le travail d'acculturation qui doit se faire dans les deux sens. Or aujourd'hui, les discours qui, chez nous, font l'amalgame entre islam et islamisme, refusant de considérer la pluralité du monde musulman, entravent aussi ce processus.

(...)

### **Des musulmans ont le sentiment que la laïcité est contre l'islam. Comment répondre à cette critique ?**

(...)

À cet égard, plutôt que se focaliser sur telle ou telle religion, je pense qu'il faudrait mettre en avant une représentation globale de la laïcité telle qu'elle fonctionne pour tous les cultes. La France est l'un des pays qui a la plus grande diversité religieuse au monde. Et quand on fait l'effort d'une vision d'ensemble, on doit reconnaître que la laïcité est particulièrement adaptée à la pluralité.

[Lire la suite](#)



## Le 120e anniversaire de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État

Où en est la laïcité, 120 ans après la loi de 1905 ? Ce principe, inscrit dans la Constitution depuis plus d'un siècle, continue de déchaîner les passions, chacun faisant sa lecture de ce concept devenu très politique.

**Avec :**  
Patrick Weil, historien et politologue français.

[Écouter la suite](#)



## Laïcité, les dessous d'une séparation qui a changé la France

Il y a cent vingt ans, la France actait l'un de ses grands divorces historiques : la loi du 9 décembre 1905 mettait un terme au vieux lien entre l'État et l'Église catholique. Des anticléricaux aux conservateurs, la bataille fut âpre ; le résultat, lui, demeure la pierre angulaire de la laïcité française.

**Sommaire**  
1. Quand le catholicisme est devenu une menace...  
2. L'assise de la laïcité française.

[Lire la suite](#)



## 120 ans après : que reste-t-il de la loi de 1905 dans la France de 2025 ?

Le 9 décembre 1905, la France votait la séparation des Églises et de l'État. 120 ans plus tard, ce texte censé pacifier les rapports entre politique et religieux divise plus que jamais. La laïcité est-elle encore un outil de protection ou est-elle devenue un outil de répression ?

**Avec :**  
- Patrick Weil, historien et politologue français,  
- Rokhaya Diallo, éditorialiste, réalisatrice.

[Écouter la suite](#)





## 120 ans après, pourquoi la laïcité demeure un trésor à défendre

L'extrême droite et la droite sont à la manœuvre pour remettre en cause la laïcité, 120 ans après l'adoption de la loi de 1905. Car celle-ci met à mal leur vision identitaire et la primauté de l'individu citoyen, doté de raison.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLFP :

**Article issu du quotidien,  
L'Humanité, le 8 décembre 2025**

(...)

C'est aussi une loi de raison, qui vient au terme d'un processus historique où l'État s'empare de prérogatives jusqu'ici dévolues à l'institution religieuse : assistance publique, état civil et surtout éducation. Les lois scolaires, entre 1881 et 1886, visent à élever des citoyens, en protégeant la liberté de conscience des jeunes face à l'institution cléricale.

Enfin, la loi de 1905 est une loi de liberté. Les cultes y gagnent le droit de s'organiser comme ils l'entendent, sans que l'État s'en mêle. Mais elle permet aussi - ce que les hiérarchies religieuses refusaient - de « donner les moyens à ceux qui veulent se libérer des dogmes de le faire et de permettre l'émergence de voix qui critiquent la façon dont la religion est pratiquée », souligne Pierre Ouzoulias.

(...)

Mais le principe d'un État assurant la liberté de conscience et la primauté de la raison est aujourd'hui bousculé. L'enseignement est parfois remis en cause, pour des raisons religieuses. Des courants identitaires s'opposent ainsi au programme d'éducation affective et relationnelle, et à la sexualité.

(...)

Surtout, les atteintes à la laïcité sont parfois meurtrières. Samuel Paty, pour avoir présenté à ses élèves les caricatures de Mahomet qui avaient été publiées dans Charlie Hebdo, s'est retrouvé menacé sur les réseaux sociaux avant d'être assassiné le 16 octobre 2020. Trois ans plus tard presque jour pour jour, Dominique Bernard a subi le même sort, lui aussi tué par un terroriste islamiste.

(...)

Cette vision catholique identitaire menace la liberté de conscience, mais aussi les droits des femmes. Vincent Bolloré ne fait pas mystère de se servir de ses médias « pour mener (son) combat civilisationnel ».

(...)

La question chrétienne est ici instrumentalisée à des fins de promotion d'un discours identitaire. Revient ainsi en boucle une critique de l'absence de reconnaissance des « racines chrétiennes » de l'Europe.

(...)

Par ailleurs, si la loi de 1905 est bel et bien une loi contre le pouvoir politique des églises, elle est aussi une loi pour le droit de ne pas croire, et pour celui de croire tel ou tel dieu. Dès lors, favoriser ou cibler telle ou telle religion nuit à l'égalité entre citoyens. La progression, dans le débat public, de l'idée d'un concordat pour la seule religion musulmane contrevient ici au principe de libre organisation des cultes.

(...)

La laïcité permet à la foi d'évoluer. Celle-ci « est toujours en quête d'intelligence, même si elle relève de la conscience

émotive, n'est pas mathématisable, est reçue en héritage par la famille ou par d'autres, poursuit Ghaleb Bencheikh. Elle s'articule dans l'histoire, elle est vécue dans les différentes cultures. On ne la vit pas au XXI<sup>e</sup> siècle comme au VII<sup>e</sup> siècle ». La laïcité permet aux hommes de faire l'histoire, d'être citoyens.

[Lire la suite](#)



## Édito. Anniversaire de la loi de 1905 : pourquoi la laïcité est devenue une cible en France ?

La France célèbre les 120 ans de la loi de 1905, pilier de la laïcité, alors même que ce principe est de plus en plus fragilisé par les fondamentalismes religieux, les replis identitaires et les instrumentalisation politiques. Faute d'une véritable politique publique dédiée, l'État reste en retrait.

[Écouter la suite](#)



## La laïcité n'existe plus (mais on feint de l'ignorer)

**LE BLOC-NOTES** | Alors que l'on célèbre les 120 ans de la loi de 1905, apparaît au grand jour le naufrage de la laïcité. Plus elle fait l'objet de chartes et de beaux discours, plus elle s'efface sur le terrain.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

Article issu du quotidien,  
Le Figaro, le 20 novembre 2025

Or ce que les acteurs de terrain dénoncent depuis des années, à travers leurs témoignages, l'Ifop vient de l'étayer en chiffres. Le tableau est saisissant. Les statistiques ne font pas le « jeu du RN », ne cherchent pas à « stigmatiser » : elles posent simplement des faits qui jusqu'ici n'avaient pas été froidement documentés.

L'enquête, publiée par Le Figaro, montre la progression, spectaculaire, et toujours plus rapide, des formes les plus rigoristes de la pratique religieuse chez les musulmans en France, notamment chez les jeunes. Le port du voile a progressé de 16 % à 45 % chez les jeunes filles de moins de 25 ans depuis 1989 - ce qui laisse augurer bien des difficultés pour les chefs d'établissement scolaire. Mais il ne s'agit que de l'un des signes de cette nouvelle orthopraxie, de cette radicalisation massive des pratiques. Le « halal way of life » investit tous les terrains. Rejet de la mixité, sympathie pour l'islamisme, bienveillance pour l'intégrisme... La mécanique de réislamisation bat son plein, et elle balaie les discours convenus, volontaristes ou naïfs, c'est selon, sur la sécularisation de l'islam. Un chiffre encore : 57 % des 15-24 ans pensent que les lois de la République passent après les règles de l'islam, la législation française étant « moins importante » que la charia. Où est passée la laïcité ?

(...)

Notre gentille « laïcité » à elle seule reste ainsi inopérante, par nature, face à l'islam politique et au séparatisme islamiste. La séparation du temporel et du spirituel dans ce contexte est un jeu de dupes qui n'est parvenu qu'à chasser du paysage les dernières empreintes des racines chrétiennes européennes. Le

nafrage de la laïcité souligne une autre confusion. Nul n'ignore les affrontements entre l'Église et l'État qui ont entouré le vote la loi de 1905. Mais ce qui fut, hier, une concurrence entre deux pouvoirs est aujourd'hui le prétexte à un anéantissement culturel. Une certaine laïcité mal comprise est devenue le porte-drapeau d'une vaste opération d'effacement des siècles d'histoire qui ont façonné la manière d'être au monde, l'ethos de la nation, cet entrelacs - qu'on croie au ciel ou qu'on n'y croie pas - culturel et spirituel qui constitue l'âme d'un peuple.

Et c'est précisément dans ce vide, cet assèchement, cet inhabitable néant, que grandit l'islamisme. Il ne faut pas s'étonner de son pouvoir d'attraction sur une jeunesse à laquelle aucun autre horizon que la société de consommation, aucun dépassement, aucune grandeur, aucune beauté et ne sont plus proposés. Cette laïcité détournée, ce laïcisme exacerbé, coupable d'avoir confondu séparation des pouvoirs avec annihilation culturelle, est ainsi devenue l'ennemie de ses propres fondations - le liquidateur de l'universalisme républicain hérité de la chrétienté. Bel anniversaire que ces 120 ans...

[Lire la suite](#)



## LAÏCITÉ & TOLÉRANCE



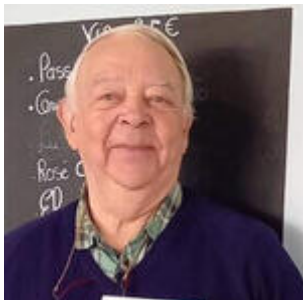
### Pour une laïcité apaisée

Pourquoi les discours identitaires détournent-ils la laïcité de son sens, pour en faire un outil d'exclusion plutôt qu'un principe d'union ? Pourquoi ne peut-on enfermer la laïcité dans un dogme ? Et pourquoi est-elle d'abord et surtout une exigence : celle de faire société malgré nos différences ?

**Avec :**

Ardavan Amir-Aslani, avocat et essayiste, spécialiste du Moyen-Orient.

[Écouter la suite](#)



### « La laïcité renvoie à la tolérance, à la bienveillance et au respect des différences »

Habitant de Trélazé (Maine-et-Loire), Guy Lheureux vient de publier un essai philosophique sur la « Question de la laïcité qui nous renvoie à la tolérance, à la bienveillance et au respect des différences ».

[Lire la suite](#)



---

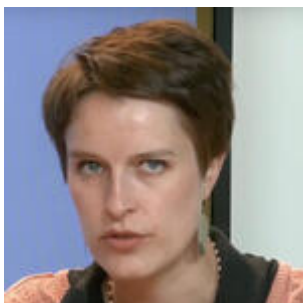
## LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



### Laïcité : Mickaëlle Paty propose d'instaurer un serment républicain pour les professeurs

« Le Point » publie, en intégralité, le discours prononcé par la sœur de Samuel Paty, qui a reçu ce lundi le prix des Hussards noirs de la République pour son livre « Le Cours de M. Paty ».

[Lire la suite](#)



### La laïcité à l'école selon l'extrême droite

« Les enjeux liés à l'école et particulièrement au concept de laïcité scolaire sont constamment mobilisés par les partis d'extrême droite » explique l'historienne Mélanie Fabre. « Non seulement le parti de Marine le Pen ne semble voir aucun problème à ce que la loi de 2004 ne s'applique qu'aux établissements publics, mais elle reste muette face aux violations de la loi Debré par les enseignements privés au sujet de la liberté de conscience des élèves », poursuit-elle.

[Lire la suite](#)



### Laïcité : « La gauche, à l'origine de ce principe est absente de ces débats ou inaudible »

« Plus de la moitié des personnels n'ont pas été formés à la laïcité et ils sont 54 % à indiquer ne pas se sentir capables de transmettre le principe suite à la formation [...] Cela ne doit pas se faire uniquement le 9 décembre mais plutôt au quotidien dans les pratiques professionnelles et les projets pédagogiques qui incarnent alors le principe et ses composantes. Mais cela demande du travail en équipe et donc du temps... » déclare Marie-Laure Tirelle. À l'occasion des 120 ans de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, la Secrétaire générale du CNAL et déléguée laïcité du SE-Unsa, répond aux questions du Café pédagogique

[Lire la suite](#)



---

## LAÏCITÉ AU CANADA



## Projet de loi 9 | Québec procède au « renforcement de la laïcité »

**CANADA | QUÉBEC** | Le ministre responsable de la Laïcité, Jean-François Roberge, renforce l'arsenal du Québec en matière de laïcité. Comme promis, les garderies, les écoles privées subventionnées, les cégeps et les universités sont désormais visés. Les groupes qui veulent faire des prières dans la rue ou des manifestations religieuses en public devront à l'avenir demander la permission aux municipalités.

[Lire la suite](#)



## Ce que la laïcité à la française peut nous apprendre

**CANADA | QUÉBEC** | Je me rends au Québec à peu près tous les deux mois, et je suis chaque fois intéressé de voir à quel point la question de la laïcité est présente dans le débat public. C'est normal. La plupart de nos pays sont traversés à la fois par la perception d'une influence croissante du fait religieux et par une montée de la radicalité<sup>1</sup>. Il est de ce point de vue logique qu'on réfléchisse à la façon de se prémunir contre les effets de l'extrémisme religieux.

[Lire la suite](#)



## Vouvoiement, laïcité et... un peu de lest pour 2026 ?

Après une rentrée scolaire échevelée, l'année 2026 s'ouvrira-t-elle de façon plus zen ? C'est en tout cas le vœu de Sonia LeBel, qui se donne comme mission d'apaiser le réseau de l'éducation. Un réseau qui doit s'adapter à un nouveau tour de vis en matière de laïcité... en attendant le prochain. Le tout, sur fond de vouvoiement obligatoire.

[Lire la suite](#)



## LAÏCITÉ EN FRANCE



### La laïcité en Île-de-France

La Région Île-de-France œuvre pour l'application du cadre légal de la laïcité sur le territoire francilien. Pour cela, elle met en place plusieurs outils et actions, comme la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, le réseau des référents laïcité ou encore le LaïcoScope, qui a pour but de faciliter la compréhension du principe de laïcité dans la vie quotidienne. Découvrez l'ensemble ci-dessous.

[Lire la suite](#)



## LIBERTÉ D'EXPRESSION



### Censure de livres aux États-Unis : le rempart conservateur contre le wokisme

Depuis 2021, les interdictions de livres aux États-Unis pleuvent. Massivement plébiscitées après la défaite de Donald Trump à l'élection présidentielle de 2020, ces censures illustrent la « guerre culturelle » à laquelle le camp MAGA se livre, cadre législatif à l'appui.

[Lire la suite](#)



### Cancel culture, Trump et orbanisation : les nouveaux dangers pour la liberté d'expression

Entre wokisme punitif et bras de fer trumpien avec les institutions, la liberté d'expression américaine se retrouve coincée entre deux illibéralismes.

« Avis de *Libres penseurs de France, ADLPF* :  
**Article issu de l'hebdomadaire,  
Le Point, le 2 décembre 2025**

(...)

La communauté hétérodoxe, jusque-là unie par son rejet du consensus identitaire-progressiste, a volé en éclats : certains étendent leur défense de la liberté d'expression jusqu'aux abus trumpiens ; d'autres continuent de cibler avant tout les multiples déclinaisons du « wokisme ». Et, en miroir, bon nombre de gauchistes accusent les centristes anti-Trump de « légitimer » le président dès qu'ils se risquent à critiquer les excès illibéraux de leur camp.

(...)

Les exemples ne manquent pas : certaines chaînes de télévision ont été happées dans une orbite pro-Trump sous l'effet combiné de plaintes fantaisistes initiées par Trump et de pressions de la Federal Communications Commission, forte de son pouvoir de bloquer ou d'autoriser les fusions dans le secteur des médias. Rauch dit sa stupeur devant « la vitesse à laquelle nous avançons vers la Hongrie », où le parti de Viktor Orbán aura méthodiquement verrouillé une large part du paysage médiatique par un mélange d'emprise directe de l'État et de contrôle par des proches du pouvoir.

(...)

Désormais, un autre volet s'impose : les pressions de l'administration Trump pour contraindre les universités à la soumission, notamment via une « convention » promettant davantage de soutiens fédéraux en échange de la mise en avant de positions conservatrices ; et la crainte que les étudiants étrangers deviennent des cibles pour les autorités fédérales en représailles à des prises de position jugées non conformes.

(...)

Depuis longtemps, les défenseurs de la liberté d'expression - en particulier dans la communauté hétérodoxe - martèlent la nécessité d'une « culture de la liberté d'expression » qui dépasse largement le cadre du Premier amendement : autrement dit, des normes sociales qui encouragent la tolérance envers les idées que l'on déteste et découragent les sanctions sociales -

humiliation publique, perte d'emploi - pour des propos pourtant protégés. L'un des panels du sommet, auquel participait Greg Lukianoff (FIRE), portait précisément sur la création d'une telle « culture » sur les campus. Mais le concept n'est pas sans susciter des réserves : pour certains, il repose sur une confusion dangereuse, en assimilant la critique d'une opinion à une forme de censure, en brouillant la frontière entre initiative privée et action d'État, et en ouvrant même la voie à une justification, au moins implicite, des tactiques coercitives de l'administration Trump comme réponse « compréhensible » à la « cancel culture » pratiquée dans la sphère privée.

(...)

« Ceux qui étaient censés défendre la liberté d'expression ont disparu des radars, car ils sont désormais aux commandes et la tribu passe avant tout », a déploré Moynihan. Et certains, comme l'activiste « anti-woke » Chris Rufo - figure centrale des efforts de l'administration Trump pour remodeler l'enseignement supérieur - le font avec une telle franchise qu'ils frisent l'admirable. Williams s'en amuse : « Il a littéralement publié un article dans City Journal disant, en substance : j'étais contre la cancel culture quand la gauche était au pouvoir, mais maintenant que nous le sommes, c'est un outil utile, utilisons-le, et ne nous embarrassons surtout pas de principes. Voilà, c'est ce qu'il a écrit, noir sur blanc. »

(...)

Peut-être que, d'ici au troisième sommet mondial pour la liberté d'expression, un mélange de réactions publiques et de contestations judiciaires aura réussi à freiner les abus de l'administration et à assainir nettement le paysage américain de la liberté d'expression. Ou peut-être, au contraire, en serons-nous rendus à un point où les campus hésiteront à accueillir un tel événement - qu'ils redoutent un nouveau diktat venu de la droite ou le retour d'un mouvement « woke » revigoré.

En attendant, la seule chose à faire est de rester reconnaissants envers les véritables défenseurs de la liberté d'expression, ceux qui s'efforcent d'empêcher à ces sombres scénarios de devenir réalité.

[Lire la suite](#)



## LIBERTÉ DE CONSCIENCE



### Jean-Raphaël Notton : « Faut-il se résigner au crépuscule de la liberté de conscience ? »

**TRIBUNE** | Pour le grand maître de la Grande Loge de France, la quasi absence de commémoration solennelle des 120 ans de la loi de 1905 est le symptôme d'un renoncement collectif à défendre la liberté de conscience.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien,  
Le Figaro, le 8 décembre 2025

(...)

L'on remarquera d'emblée la quasi absence de commémoration solennelle de cette loi pourtant essentielle au « vivre-ensemble républicain ». Certes, il y eut bien un discours du président de la République sur ce thème, prononcé le 5 mai dernier dans le temple Pierre-Brossolette de la Grande Loge de France, et qui est comme une main tendue aux mots de cette tribune. Mais, depuis, presque rien !

Faut-il voir dans l'absence de célébrations officielles un symptôme, une gêne ou, pire encore, une résignation face aux attaques que subit cette « laïcité à la française » ?

(...)

À qui la faute? À la non défense de cette loi essentielle, faisant de chaque dirigeant public ou privé qui capitule devant ceux qui la piétinent un Daladier qui choisit le déshonneur sans éviter la guerre. Mais aussi à chacun d'entre nous, repoussant par facilité ou confort personnel la faute des dérives à l'autre, à tous les autres. Le quasi silence marquant l'anniversaire de cette loi est à la fois source et symptôme ; il est, à tout le moins, coupable.

Alors, faut-il se résigner au crépuscule mortifère de la liberté de conscience dans notre pays ? Ici n'est pas le lieu, en quelques traits, de suggérer un plan d'action. D'abord, il m'apparaît important d'alerter.

C'est l'intime de chacun d'entre nous qui est en jeu : la liberté des esprits et des âmes. C'est l'unité - comme principe de paix sociale - qui est en péril, violentée par la division. Ce sont les bras ouverts qui sont victimes, brutalisés par l'exclusion. C'est l'apaisement d'Aristide Briand qui est mis à mal, sous les coups de boutoir de la radicalité.

(...)

Le crépuscule de la liberté de conscience, c'est la République en danger. Dans ces crises graves dont l'histoire de France regorge, le sursaut salvateur doit être porté par chacun. Mais il revient, comme un devoir, à tous ceux dont la voix, humble ou forte, peut influencer, de s'emparer de cette cause. Et de refuser la résignation - individuelle ou collective - qui mine l'un des quatre piliers constitutionnels de la République française : la liberté de conscience, garantie à chacun d'entre nous.

[Lire la suite](#)



## LIBRE PENSÉE



### La Libre Pensée - 1882-1905 ou la laïcité victorieuse

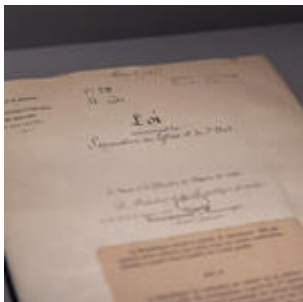
La laïcité « à la française » se confronte à de nombreuses difficultés aujourd'hui, mais l'étude de la manière victorieuse et efficace dont elle s'est instaurée sous la IIIe République peut nous aider à les résoudre.

**Avec :**

Jean Baubérot, professeur honoraire, ancien titulaire de la chaire « Histoire et sociologie de la laïcité » à l'École pratique des hautes études (Sorbonne).

[Écouter la suite](#)

## LOI DE 1905



### La loi de 1905, irremplaçable boussole de la République

En prévoyant non seulement de réprimer toute pression visant à empêcher l'exercice d'une religion, mais aussi celle qui chercherait à la contraindre, la loi promulguée il y a 120 ans fournit un instrument incomparable pour gérer les conflits sur les questions de laïcité.

[Lire la suite](#)



### 6 décembre 1905 : la loi de séparation de l'Église et de l'État est définitivement votée, un souffle de libération et d'émancipation

Le 6 décembre 1905, la loi de séparation de l'Église et de l'État est définitivement votée. Fruit d'une longue lutte des républicains parmi lesquels Jaurès et Briand, la loi s'impose non sans résistances du clergé et de ses soutiens. Cette loi est une étape historique fondamentale entre les principes posés par la révolution et la consécration de la république laïque à la libération.

*Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :*  
**Article issu du quotidien,**  
**L'Humanité, le 12 décembre 2025**

(...)

Huit propositions de loi de séparation avaient été déposées entre 1902 et 1903. Des radicaux et des socialistes anticléricaux réclament rituellement la suppression du budget des cultes et la dénonciation du Concordat. Deux projets émanent même de catholiques anticoncordataires et champions de la « liberté des Églises ». Mais c'est la proposition de Pressensé, la plus élaborée et signée par plus de 50 députés, qui provoque l'élection le 11 juin 1903 d'une commission parlementaire pour élaborer un projet acceptable par les républicains.

(...)

La loi de 1905 est donc née d'une initiative parlementaire. Mais elle a été appuyée, portée par une intense mobilisation des comités laïques, par plus de 30 000 pétitions et des manifestations répétées des libres penseurs et des francs-maçons.

Les deux premiers articles de la loi sont titrés « Principes » afin, comme le voulut la commission, que « tous les législateurs et magistrats s'y réfèrent à l'avenir ». Le président Buisson avait voulu que soit affirmé, « mieux qu'en 1789 », que la liberté absolue de conscience est « un principe nouveau », la première des libertés d'où découlent toutes les autres. Il voulait marquer plus encore l'égalité de droit entre tous les êtres libres en leur for intérieur d'avoir ou de ne pas avoir de religion.

(...)

Mais, pour Jaurès, la question des futures « associations culturelles » prévues à l'article 4 était « le noeud de la loi ». Des catholiques craignaient de voir des associations schismatiques échapper à l'autorité des évêques ; des protestants espéraient que certaines dissidentes les rejoignent ; des anticléricaux redoutaient que ces nouvelles « culturelles » ne s'opposent aux conseils municipaux et suggéraient de les placer sous la tutelle directe du Conseil d'État.

(...)

Alors que les protestants et les juifs se conforment aussitôt à la loi, alors que nombre d'évêques de France pensent l'expérimenter, le Vatican incite les royalistes d'Action française et les militants d'Action catholique à s'opposer aux inventaires à Paris et en province. Les archives vaticanes révèlent que le secrétaire d'État, le cardinal espagnol Merry del Val, espérait un « soulèvement national » car il redoutait que la France ne devienne un « exemple de liberté » et « une force de progrès » pour les catholiques du monde entier.

En dépit de ses anathèmes répétés, le Vatican ne réussit pas à mettre en échec l'application de la loi.

(...)

La loi de 1905 n'a plus été appliquée en Alsace-Moselle : en 1918, le gouvernement d'Union nationale, dirigé par Clemenceau, maintint le Concordat et, en 1924, le Cartel des gauches renonça à l'abroger. La loi ne fut pas non plus appliquée dans l'Empire colonial, pas même dans les trois départements français d'Algérie, en dépit des demandes des oulémas

(...)

Mais, quelles que soient aujourd'hui les diverses représentations de la laïcité, le Conseil d'État en 2004 et la Cour de justice européenne en 2008 ont reconnu que « la véritable clé de voûte de la laïcité française est la loi du 9 décembre 1905 ».

[Lire la suite](#)



## Laïcité : 120 ans après la loi, liberté, égalité, crise d'identité ?

Le 9 décembre 1905 était promulguée la loi de séparation de l'Église et de l'État. Aujourd'hui, universitaires et associations s'inquiètent des durcissements de ce principe républicain. La neutralité devenant un prétexte de discrimination, notamment envers les musulmans.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,  
Libération, le 8 décembre 2025**

(...)

Mais quelle laïcité ? « Nous sommes dans un paradoxe, relève Valentine Zuber. La loi de 1905 est unanimement célébrée, mais, sur le fond, beaucoup sont en train de s'asseoir sur sa réelle signification. La laïcité, telle qu'elle a été élaborée il y a cent vingt ans, a de fait beaucoup changé. » Ce constat, la sociologue n'est pas la seule à le dresser.

Sommité de la question, le sociologue Jean Baubérot, qui vient de publier 1882-1905 ou la laïcité victorieuse (PUF), un résumé de sa somme monumentale et minutieuse, en trois tomes, sur la loi de Séparation des Églises et de l'État, déplore également une « crise de la laïcité ». « Cela devient une laïcité identitaire, plaide

le sociologue. Pour Ferdinand Buisson, l'un des pères fondateurs de la loi de 1905, ce ne devait pas être une loi de combat. Nous en sommes pourtant là. »

(...)

La laïcité, celle en tout cas issue des grandes lois laïques de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, repose sur trois socles : la liberté de conscience (celle des athées, par exemple), la liberté de l'exercice de culte (sous réserve des atteintes à l'ordre public) et la neutralité de l'État. En séparant les Églises de l'État, les promoteurs de la loi de 1905 ôtent notamment au catholicisme son statut d'autorité morale en surplomb de la société. Selon les spécialistes de la laïcité, l'un de ses trois piliers a éclipsé les deux autres, celui de la neutralité. Celle-ci n'est plus cantonnée à celle de l'État, mais s'étend inexorablement.

(...)

Récupérée par la droite, réceptive par ailleurs pour une partie aux sirènes de l'identitarisme chrétien, la laïcité devient peu ou prou une arme contre la religion musulmane. Ce que déplorent les défenseurs des droits de l'homme et les grandes associations historiques de défense de la laïcité.

(...)

Les laïcités identitaire et sécuritaire ne seraient-elles pas, au fond, les symptômes de la victoire cachée des terroristes des années 2010 et 2020 ? Ne sont-ils parvenus, bon gré mal gré, à fracturer, comme ils le souhaitent, la société française ? La célébration de la loi de 1905 ne risque pas de stopper les débats et les propositions pour durcir encore un peu plus l'invisibilisation de l'islam. Stéphanie Hennette-Vauchez s'inquiète : « C'est une course en avant et c'est très difficile d'apercevoir une fin à ces engrenages. »

[Lire la suite](#)



## POLITIQUE & RELIGION



**« L'affirmation identitaire de la foi n'est pas la meilleure façon de redonner sens au message chrétien »**

L'historien et sénateur Pierre Ouzoulias revient sur la polémique des crèches dans les mairies et sur ce qu'elle révèle de l'évolution des relations entre la politique et la religion. Contraire au principe de laïcité, cette instrumentalisation de la foi lui semble aussi contre-productive pour les catholiques.

[Lire la suite](#)



## PORT DU VOILE



## Le port du voile au centre d'une enquête déontologique après un incident entre deux avocates

L'affaire oscille à Nîmes entre polémique et appel à l'apaisement. Explications.

Un débat qui commence à devenir vif et alimenter les conversations à l'ordre des avocats au sujet du port du voile d'une avocate lors d'une formation. Le barreau de Nîmes se serait même saisi de l'affaire qui aurait donné lieu à des vérifications administratives d'ailleurs toujours en cours.

Retour sur cette affaire qui provoque des remous au sein de l'ordre. Une avocate du barreau de Nîmes se trouvait en formation en octobre dernier. Et à cette occasion, elle portait un voile marquant sa religion musulmane. Le voile laisse apparaître son visage mais couvre ses cheveux.

Lors de cette formation, une autre avocate aurait fait une remarque sur le fait que des "femmes dans le monde se battent pour ne pas être contraintes de le porter", est-il rapporté sans que la citation soit totalement complète. La jeune avocate aurait demandé si l'on s'adressait à elle. L'autre avocate aurait répondu qu'il s'agissait d'une remarque générale.

(...)

"Elle avait le droit de porter le voile"

Selon les professionnels, la question est complexe. Pour simplifier, pendant une plaidoirie, l'avocate n'est pas autorisée à porter son voile lorsqu'elle porte sa robe d'avocat. "En principe quand elle est en robe d'avocate, elle symbolise la profession auprès du justiciable et des magistrats et là, elle ne peut pas porter le voile.

Mais quand elle n'est plus en situation de représentation, par exemple, à la bibliothèque à l'ordre des avocats, elle est autorisée à porter son voile. Il en est de même quand elle suit la formation où l'incident est survenu. Selon moi, elle avait le droit de porter son voile", note un avocat sous couvert d'anonymat. Le sujet divise et suscite des différences d'appréciations entre l'aspect purement légal et le principe de neutralité et de laïcité.

En garde à vue avec son voile ?

Autre cas ? Théoriquement, cette avocate pourrait se rendre en garde à vue voilée pour assister un de ses clients quand elle est appelée directement par lui. En revanche quand c'est l'ordre des avocats qui l'envoie au titre des avocats commis d'office, elle ne devrait pas en principe porter son voile " car son intervention s'inscrit dans une mission de service public", précise un autre avocat qui ne cache pas que la question posée est complexe. Mais en l'absence de texte l'interdisant, l'avocate pourrait en réalité aller en garde à vue avec son voile même au titre de la commission d'office.

Une autre robe noire assure que la question aurait été tranchée par le Conseil d'État qui dans un arrêt du 3 mars 2025 a interdit le port de tout signe distinctif avec la robe d'avocat.

"Ce qui n'est pas interdit est autorisé"

Mais en interdisant le port du voile en plaidant ou en portant la robe d'avocat au tribunal, "le Conseil d'État n'a pas interdit aux avocates de mettre un voile lorsqu'elles ne portent plus leur robe comme c'est le cas quand elles sont à l'ordre des avocats. Schématiquement ce qui n'est pas interdit est autorisé". Le Conseil d'État avait été saisi par le Syndicat des avocats de France d'une requête contre "le port de tout signe distinctif autre que la robe".

L'arrêt du Conseil d'État a donc maintenu l'interdiction du port de signe distinctif comme le voile mais l'interdiction ne concernerait pas les locaux privés de l'ordre des avocats ou encore la formation où l'incident s'est déroulé entre les deux avocates nîmoises. En d'autres termes la robe et rien que la robe d'avocat mais lorsque l'avocate n'est plus en situation de plaider et a retiré sa robe, elle serait en capacité de se vêtir comme il lui convient.

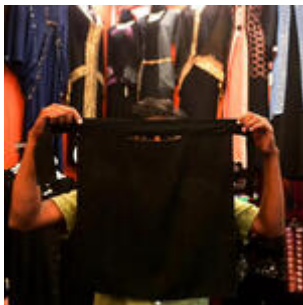
"Question sensible et fondamentale s'agissant de la Laïcité"

"C'est une question sensible et fondamentale s'agissant de la Laïcité, je pense que l'avocate en question ne devrait pas porter le voile quand elle est avocate à la vue du public ou quand elle est perçue comme avocate. En revanche à son cabinet ou à son domicile, c'est sa liberté de conscience et d'exercice de sa religion. Je suis réservé sur le voile même lors d'une formation. L'avocate qui lui a fait la remarque a bien eu raison de le faire, il y a des femmes dans le monde qui se battent pour ne pas le porter. Tout cela est compliqué".

"Une notion d'inclusion"

L'affaire divise voire est clivante au barreau de Nîmes où l'avocate qui fait la remarque à sa consœur recevrait des soutiens. D'autres avocats en appellent au calme et à l'apaisement. "Il y a une notion d'inclusion qui est importante aussi. La société a évolué, nous devons sans doute le prendre en compte. Mais c'est vrai que c'est sensible", ajoute un avocat de Nîmes.

[Lire la suite](#)



### Naëm Bestandji : "Non, le voile n'est pas un signe religieux et voilà pourquoi"

Le débat sur le voile en France est faussé dès lors qu'il est ramené à la laïcité. Le voile est l'héritage d'un système patriarcal, instrumentalisé aujourd'hui par l'islamisme pour avancer politiquement sous couvert de liberté religieuse, selon Naëm Bestandji qui a publié "Le linceul du féminisme Caresser l'islamisme dans le sens du voile" aux éditions Seramis. Replacer la question du voile sur le terrain de l'égalité entre les femmes et les hommes en révèle toute la dimension sexiste et en fait, selon lui, le véritable talon d'Achille de l'islamisme, que certains mouvements de gauche contribuent - parfois malgré eux - à renforcer.

[Lire la suite](#)



---

**PROTESTANTISME & LAÏCITÉ**



## Laïcité : pourquoi les protestants ont œuvré pour la loi de 1905

Sensibles à la cause républicaine comme à la liberté de conscience, des figures protestantes ont marqué les travaux pour l'adoption de la loi sur la laïcité en France, le 9 décembre 1905.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu de l'hebdomadaire,  
Le Point, le 9 décembre 2025**

(...)

Certaines se jouent des étiquettes ou les cumulent : protestant et franc-maçon, évangélique libre-penseur, ex-catholique converti et anticlérical... « Les participations de protestants ou de laïques d'origine protestantes à la rédaction de la loi, à la conduite de travaux de la commission et dans le vote de la loi ont été relativement nombreuses et souvent décisives », note ainsi Mireille Gueissaz, chercheuse au CNRS et autrice d'une thèse sur Ferdinand Buisson.

C'est un catholique converti au protestantisme, le député radical Eugène Réveillaud qui fait voter, en 1902, le principe de la création d'une commission chargée d'examiner les différents projets de séparation. C'est un protestant, Francis de Pressensé qui rédige, en 1903, un projet de loi qui servira de base aux discussions. C'est un protestant, Ferdinand Buisson, qui va présider ladite commission « des 33 ».

(...)

Pour autant, le grand parti protestant de la laïcité n'existe pas à l'orée du XXe siècle. Le combat séparatiste est surtout porté par la frange libérale des Églises évangéliques libres, des « libristes » par opposition aux « orthodoxes ». Au-delà des points de vue théologiques et intellectuels, la question charrie des considérations matérielles : les Églises luthériennes et calvinistes traditionnelles font partie des cultes reconnus par le Concordat. Elles sont subventionnées, les pasteurs sont salariés par l'État. Ces derniers sont d'autant plus inquiets de perdre leur revenu garanti qu'ils sont généralement mariés et pères de famille nombreuse.

(...)

La part protestante ne retire rien au caractère profondément républicain de la laïcité française. Mais elle rappelle qu'elle est le fruit de compromis et de circulations d'idées, où une minorité longtemps persécutée a trouvé l'occasion de défendre pour tous l'universalisme d'une mesure qu'elle avait longtemps réclamé pour elle-même : la liberté de conscience.

[Lire la suite](#)



**RACISME & CARICATURE**



## Charlie Hebdo caricature Rokhaya Diallo en Joséphine Baker avec sa ceinture de bananes, l'essayiste dénonce un dessin "raciste"

L'hebdomadaire satirique se défend et a fait valoir que ce dessin, signé de son directeur Riss, illustre un article d'un hors-série « sur les fossoyeurs de la laïcité », intitulé « Rokhaya Diallo, la petite fiancée de l'Amérique ».

[Lire la suite](#)



## La journaliste Rokhaya Diallo dénonce le caractère raciste d'une caricature de "Charlie Hebdo" la représentant

"Charlie Hebdo" est "incapable de confronter les idées d'une femme noire sans la réduire à un corps dansant, exotisé, supposément sauvage", a écrit l'essayiste sur X. Le journal satirique se défend, parlant d'une "manipulation", et dément tout racisme.

[Lire la suite](#)



Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP

**Scoop.it!**

Réalisé avec [Scoop.it](https://www.scoop.it/)